



Négociation augmentation salaire non prise en compte

Par **JackT**, le **27/04/2012** à **11:59**

Bonjour,

Je vous écris car il y a quelques semaines j'ai négocié avec mon employeur une augmentation de salaire.

Aujourd'hui je viens de recevoir mon bulletin de salaire et la négociation n'a pas été prise en compte et le salaire pas actualisé.

J'aimerais connaître mes droits dans ce cas là, sachant que la négociation a été faite de façon oral, en réunion.

Je vous merci auparavant.

Par **pat76**, le **27/04/2012** à **17:35**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous expliquez à votre employeur que vous ne comprenez pas qu'il n'ait pas obtenu l'augmentation que vous lui aviez demandée lors de la réunion.

Vous avouez être très surpris de n'avoir reçu aucune réponse à votre demande.

C'est pourquoi vous confirmez par ce courrier votre demande d'augmentation de salaire.

L'employeur a une obligation d'ajuster votre salaire suite à une modification de votre coefficient ou pour que votre salaire corresponde à celui de votre niveau et coefficient de la grille salariale de votre convention collective?